

Conditions Générales de Vente pour les professionnels

Conditions mises à jour le 1^{er} janvier 2024

ARMONESPACES S.A.R.L au capital de 4000 €
Siège social : 146 allées des Renoncules 38330
Saint-Ismier, France.
Immatriculée au RCS GRENOBLE sous le numéro 900 003 070
Code APE : 7410Z
La société ARMONESPACES n'est pas soumise à la TVA (franchise en 2023)
Ci-après dénommé « ARMONESPACES » ou « le Prestataire »

1. Préambule

La société ARMONESPACES est spécialisée dans le secteur de l'architecture d'intérieur, le design de mobilier, le design graphique et le design d'espaces, la décoration ainsi que la commercialisation de mobilier et tous éléments ou objets de décoration. ARMONESPACES est aussi actif dans le domaine de l'animation de formations, de conférences et d'ateliers dans son domaine d'activités. Ces activités sont réalisées par ARMONESPACES sous sa marque « COOVA ».

Les présentes conditions (ci-après les « Conditions Générales de Vente ») sont conclues entre, d'une part, la société ARMONESPACES :

- Téléphone : 06 07 67 47 45
- Courriel : contact@coova.fr

et, d'autre part, toute personne physique ou morale, professionnelle, (ci-après dénommée « le Client » ou « l'Acheteur » souhaitant une prestation de la part de la société ARMONESPACES.

ARMONESPACES et le Client sont ensemble dénommés les « Parties ». ARMONESPACES et le Client conviennent que les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), disponibles au jour de l'achat, régissent exclusivement leur relation entre professionnels. Elles visent à définir les modalités de vente entre ARMONESPACES et le Client, de la passation de la commande à la réalisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont disponibles pour le Client sur demande, concomitamment à l'achat ou préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Ces Conditions Générales de Vente (CGV) pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle applicable à la date de passation de la commande.

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les droits et obligations des Parties dans le cadre des prestations proposées et réalisées par ARMONESPACES.

ARMONESPACES propose à ses clients, en qualité d'architecte d'intérieur, des prestations diverses à des professionnels, notamment pour des bureaux, commerces et établissements recevant du public (ERP), dans le cadre de l'aménagement d'espaces, de type :

- Visite conseil
- Réalisation d'un cahier des charges
- Animation d'ateliers collaboratifs
- Avant-projet (esquisse)
- Projet (définition des plans)
- Suivi des dossiers administratifs
- Aide à la validation du projet définitif
- Aide au suivi de chantier
- Aide à la prise en main des espaces

Ces différentes phases de réalisation d'un aménagement de projet peuvent, dans certaines situations, être dissociées mais dans des conditions spécifiques liées à la nature de la mission. Le Prestataire peut donc refuser de réaliser certaines prestations si elles ne s'inscrivent pas dans une cohérence de responsabilité des acteurs.

3. Prestations

Les prestations et produits régis par les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont ceux qui figurent sur le Site d'ARMONESPACES

www.coova.fr (ci-après les « Prestations » ou les « Produits »).

Le Client confié au Prestataire un projet de conception original ou lui demande des informations préalables à la prise de décision. Les caractéristiques principales des Prestations, notamment les spécifications, illustrations et indications techniques, sont présentées, le cas échéant, dans les supports du Prestataire ou sur son Site.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande.

Le choix et l'achat d'une Prestation ou d'un Produit est de la seule responsabilité du Client.

Les photographies et graphismes présentés sur le Site ou les présentations commerciales ne sont pas contractuelles et ne sauraient engager la responsabilité de ARMONESPACES.

4. Information Précontractuelle

En sollicitant les services de ARMONESPACES, Le Client accepte sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente (CGV). Toute condition particulière dérogeant aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV) devra être formalisée par écrit et acceptée par les deux parties.

Le Client est invité à se rapprocher de toute autorité compétente avant la réalisation des travaux, afin de s'assurer qu'il dispose bien de toutes les autorisations nécessaires. Le Client est seul responsable de la demande et de l'obtention de toute autorisation nécessaire préalablement à l'exécution des travaux. Sauf information expresse du Client, ces autorisations sont réputées obtenues au démarrage des travaux. Le Client assure l'entière responsabilité d'une absence d'autorisation.

Le Client peut demander au prestataire de se charger des demandes d'autorisation. Ceci constitue alors une prestation spécifique devant être identifiée préalablement à toute commande.

ARMONESPACES communiquera au Client un devis descriptif des prestations proposées. La signature du devis par le Client vaut acceptation des prix et description des prestations proposées.

Une fois confirmée et acceptée par ARMONESPACES, la commande n'est pas modifiable.

5. Obligations du Client

Le Client s'engage à donner toutes les informations nécessaires à la réalisation de la Prestation et de collaborer avec ARMONESPACES afin d'aboutir à un projet dans les meilleurs délais. Le Client ayant la connaissance approfondie des aspects techniques ou contextuels du bâtiment et de sa future utilisation.

Le Client met plus généralement à la disposition d'ARMONESPACES tous les moyens nécessaires et apporte une collaboration active à la bonne réalisation de la mission, notamment en accordant le temps nécessaire aux interventions réalisées par le Prestataire.

Le Client s'engage à désigner un correspondant investi du pouvoir de décision pour l'ensemble de la mission. Le Client s'engage à valider les propositions faites par le Prestataire au fur et à mesure de la présentation des documents et informations de Prestation, si cela est nécessaire pour la réalisation dans les délais de la Prestation.

6. Obligations du Prestataire et confidentialité des données

Le Prestataire s'engage à travailler en toute confidentialité et à restituer, l'ensemble des documents qu'il aurait pu détenir, au Client à la fin de la mission.

Le Prestataire s'engage à réaliser sa mission avec neutralité, impartialité. ARMONESPACES s'engage à faire toute diligence, selon la méthodologie employée, dans l'examen des documents et informations remis ou transmis par le Client. Toute impossibilité d'action ou tout retard dans la réalisation de la Prestation imputable au Client serait refacturé au Client et ne pourrait faire l'objet de réclamation.

ARMONESPACES s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

7. Tarifs

Les prix des Prestations sont indiqués en euros, hors taxes (HT). Ils sont établis sur devis et/ou forfait, conformément aux tarifs en vigueur au moment de la commande.

Ces prix s'entendent hors participation forfaitaire aux frais de traitement (port, emballage et confection du colis selon montants en vigueur) dans le cas de la commercialisation de produits de décoration.

Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux applicable pourra être répercuté sur les prix des Produits.

Les prix tiennent également compte de la complexité, l'ampleur et la demande du projet.

Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande du Client validée. De même, si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales venaient à être créées ou modifiées, à la hausse comme à la baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des Prestations ou Produits présents sur les documents de vente.

Les prix du devis incluent 2 allers-retours entre le Prestataire et le Client par phase de la Prestation, soit 2 modifications du dossier de Prestation. Tout aller-retour supplémentaire et toute modification qui dépasse deux (2) heures de travail supplémentaire déclenchera une facture complémentaire.

Dans les devis faits par ARMONESPACES, 2 rendez-vous sont compris dans chaque phase du projet. Ce nombre peut être augmenté en fonction de la complexité du projet ainsi que le type de missions demandées par le Client. Dans ce cas, cela est spécifié sur le devis.

Prestation additionnelle :

Toute prestation additionnelle non prévue au devis ou au contrat de vente initial, demandée par le Client donnera lieu à l'émission d'un nouveau devis et sera traitée comme une nouvelle commande, pouvant notamment impliquer de nouveaux délais indicatifs d'exécution.

Si cette Prestation résulte d'un défaut d'information ou d'une information erronée de la part du Client et remet en cause le contrat initial, le refus de paiement de cette Prestation supplémentaire ouvrira droit pour ARMONESPACES à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi soit 20 % du montant de la Prestation restant à effectuer.

Les prix du devis incluent 5 déplacements pour rencontrer le Client au cours des phases de conception du projet. Tout déplacement supplémentaire sera facturé au Client. Le nombre de déplacements sur le Chantier au cours de la phase Chantier, inclus dans le prix est indiqué sur le devis. Tout déplacement supplémentaire sera facturé au Client.

Tarifification des entreprises :

Les entreprises formulent des devis estimatifs à la demande de ARMONESPACES lors de plusieurs phases. Ces devis sont estimatifs avec un delta de précision de 10%, afin d'envisager d'éventuels imprévus.

8. Modalités de paiement

- Après signature du devis ou du bon de commande qui vaut acceptation par le Client des Prestations, ce dernier verse au Prestataire un acompte minimum de 30 %. Le paiement de cet acompte valide la commande.
- Un deuxième acompte de 40% sera encaissé en cours de projet ou à la remise du dossier Projet.
- Le solde de la facture sera encaissé à réception du chantier par le Client (réserves levées ou non). Si le devis revêt d'autres accords de paiement, ces derniers prévalent sur les présentes conditions.

9. Défaut de règlement - Pénalités

En cas de défaut de paiement ou paiement partiel, a l'une quelconque des échéances - outre le droit pour ARMONESPACES de réclamer la restitution de la Prestation ou sa compensation, les acomptes perçus restant acquis à titre de dommages-intérêts. ARMONESPACES aura droit de prononcer la déchéance d'urgence sans mise en demeure préalable.

En application des dispositions légales, le Client sera de plein droit redevable des intérêts de retard, calculés à raison du taux d'intérêt de la Banque Européenne majoré de 10 points, toute phase entamée comptant pour entière, ainsi que d'une clause pénale fixée à 15 %, l'un et l'autre étant calculés sur l'ensemble des sommes dues. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée au titre des frais de recouvrement conformément à la réglementation en vigueur.

Tout rejet de paiement de la part de l'établissement bancaire du Client entraînera une facturation pour frais de rejet calculé sur la base des frais réels majorés de 3 points.

Dans l'éventualité où le Client se refuserait pour une raison quelconque à prendre livraison de la Prestation ou à son règlement, conformément aux clauses et conditions prévues, ARMONESPACES pourrait résoudre le contrat de plein droit aux risques et périls du Client, sans que celui-ci ne puisse invoquer un préjudice.

10. Délais d'exécution

10.1. Délai : Les délais d'exécution des Prestations sont indiqués à titre indicatif. ARMONESPACES ne saurait être tenue responsable des retards indépendants de sa volonté.

10.2. Obligation de moyen : ARMONESPACES s'engage à fournir ses Prestations conformément aux règles de l'art et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour satisfaire Le Client.

10.3. Livraison : ARMONESPACES s'engage à fournir un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) au Client suite à la réception du projet.

11. Interruption anticipée

En cas d'interruption de la mission en cours de contrat qu'elle soit initiée par le Client ou par le Prestataire, les deux parties conviennent de se notifier mutuellement par écrit dans un délai minimum de 30 jours avant la date effective de cessation des services. Le Prestataire s'engage à fournir un rapport détaillé des travaux effectués jusqu'à la date d'arrêt et à restituer tous les documents appartenant au Client.

11.1 En cas d'interruption anticipée demandée par le Client, celui-ci sera redevable de l'intégralité des honoraires pour toute phase de projet réalisée ou partiellement réalisée, y compris des frais éventuels liés à la résiliation anticipée. Une indemnité égale au préjudice subi soit 20 % du montant de la Prestation restant à effectuer sera demandé au Client.

Modalités de règlement : Le paiement peut s'effectuer par chèque bancaire à l'ordre d'ARMONESPACES ou par virement bancaire selon les indications et le RIB indiqués sur la facture. Le paiement s'effectue à réception de la facture.

11.2 En cas d'interruption anticipée demandée par le Prestataire, le Client sera redevable de l'intégralité des honoraires pour toute phase de projet réalisée ou partiellement réalisée.

Modalités de règlement : Le paiement peut s'effectuer par chèque bancaire à l'ordre d'ARMONESPACES ou par virement bancaire selon les indications et le RIB indiqués sur la facture. Le paiement s'effectue à réception de la facture.

12. Droits, Obligations et limites de responsabilités de l'architecte d'intérieur

ARMONESPACES s'oblige à faire tout son possible pour exercer sa mission telle que définie au devis dans les meilleures conditions et conformément aux règles de l'art, à respecter les normes, la législation et la réglementation en vigueur. La responsabilité contractuelle de ARMONESPACES ne peut être recherchée que dans la limite de la mission qui lui a été confiée. En cas de besoins, le Prestataire peut s'adjoindre le concours de spécialistes.

Il soumet au Client à chaque phase de la mission en vue de leur approbation tous les plans, notes et dossiers de marché, toutes modifications nécessaires et/ou travaux complémentaires. Cette approbation vaut acceptation par le Client de l'avancement de la mission et des honoraires correspondants et vaut ordre de poursuivre la mission. En cas de refus, le Client doit en préciser les motifs par écrit dans les 10 jours suivant la réception des documents. Ce délai peut être réduit sur demande expresse de ARMONESPACES motivée par un degré d'urgence particulier. Passé le délai convenu entre les Parties, l'approbation est réputée acquise et définitive. Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable du refus éventuel des autorités compétentes en ce qui concerne l'élaboration du projet du Client.

Il s'engage toutefois à faire le nécessaire pour satisfaire aux exigences des

autorités administratives, et apporter toutes modifications justifiées par ses projets demandées par les autorités compétentes (déclaration préalable, etc.). ARMONESPACES ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux participants dans une opération multi acteurs. ARMONESPACES est assuré au titre de sa responsabilité décennale. Une attestation est jointe au devis si nécessaire. ARMONESPACES est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages pouvant survenir dans le cadre de ses Prestations.

Le Prestataire engage sa responsabilité professionnelle pour les seules missions énumérées à l'article 2.

La responsabilité de ARMONESPACES est exclusive de toute solidarité avec des tiers, intervenant à quelque titre que ce soit dans l'opération. De même, si les intervenants tiers prennent un quelconque retard, ARMONESPACES n'est pas tenu pour responsable. Elle n'est engagée que pour les missions effectuées et intégralement payées.

Toute ingérence de tiers dans l'exécution des missions confiées à ARMONESPACES pourra constituer une clause de déchéance de la garantie.

13. Protection des données personnelles

13.1. Collecte et traitement : Les données à caractère personnel concernant le Client sont collectées et traitées par ARMONESPACES. Elles sont nécessaires à la passation et au traitement de sa prestation. Elles ne seront jamais vendues ou cédées pour un usage commercial. Les informations collectées par ARMONESPACES, responsable du traitement, sont utilisées pour traiter les demandes d'information, le suivi des travaux, traiter les paiements et communiquer avec le Client.

ARMONESPACES s'engage à assurer la sécurité de ces données qu'elle conserve pour les besoins de la réalisation et du suivi des Prestations et, le cas échéant lors d'opérations l'e-mailing réservées aux Clients ayant déjà travaillé avec ARMONESPACES.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux sous-traitants du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions (comptable...). ARMONESPACES met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises par ses Clients.

13.2. Droits d'accès et d'opposition : Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD », le Client a la faculté d'exercer les droits suivants :

- Un droit d'accès aux données personnelles le concernant
- Un droit de rectification
- Un droit d'opposition et d'effacement au traitement de ses données
- Un droit d'opposition au profilage
- Un droit à la limitation du traitement
- Un droit à la portabilité de ses données

Ces droits peuvent être exercés auprès de ARMONESPACES, qui a collecté les données à caractère personnel, en contactant le service client ARMONESPACES de la manière suivante :

- Soit par courrier : 146 allées des Renoncules 38330 Saint-Ismier

- Soit par téléphone : 06 07 67 47 45

- Soit par courrier électronique : contact@coova.fr

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès d'ARMONESPACES à l'adresse suivante, ou directement auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

14. Propriété intellectuelle

ARMONESPACES conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux Prestations, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

Dans le cadre d'un projet d'architecture d'intérieur, tous les plans, dessins, modèles, et autres créations produits par le prestataire sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Ces œuvres demeurent la propriété exclusive du Prestataire, sauf accord contraire stipulé par écrit. Notamment les créations de mobilier sur mesure restent la propriété d'ARMONESPACES et ne pourront, en aucune manière, être reproduites ou diffusées sans son autorisation.

Le Client s'engage à respecter les droits d'auteur et à ne pas reproduire, diffuser, ou utiliser ces créations à des fins autres que celles prévues dans le cadre du projet sans l'autorisation expresse du Prestataire. En cas de litige relatif à la propriété intellectuelle, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable avant d'envisager des actions judiciaires.

Les marques, logos, dessins et modèles utilisés sont la propriété exclusive de ARMONESPACES. Leur divulgation ne saurait en aucun cas être interprétée comme accordant une licence ou un droit d'utilisation quelconque des dites marques et éléments distinctifs protégés par le droit d'auteur.

15. Références

Le Client autorise expressément le Prestataire à utiliser son nom, son logo et le résultat de la Prestation comme référence client et à le mentionner dans sa documentation commerciale, sur son site web ou sur tout autre support destiné à sa visibilité sauf avis contraire.

16. Force majeure

ARMONESPACES ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Dans cette hypothèse, ARMONESPACES en informera le Client et pourra, le cas échéant, annuler la Prestation et rembourser corrélativement le Client.

La suspension des obligations de ARMONESPACES ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

La suspension temporaire ou définitive d'un projet et/ou d'un chantier dû aux intervenants tiers du projet ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

De plus, ARMONESPACES ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non information de vice caché et ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci.

17. Droit applicable

Dans l'hypothèse d'un différend entre les parties, celles-ci décident que la médiation sera privilégiée.

A défaut d'accord, il est stipulé que les Prestations de ARMONESPACES sont soumises au droit français, à l'exclusion de tout autre droit.

La compétence est attribuée au tribunal du ressort du siège social de ARMONESPACES quelle que soit la nature de la demande.

Date :

Mention « Lu et approuvé » et Signature :